

OBJECTIF STAPS



Réussir son parcours STAPS

Licence
et
Master

- ❖ Une présentation de la filière
- ❖ Des méthodes pour travailler efficacement
- ❖ Des conseils pour préparer les épreuves
- ❖ Un panorama des débouchés

Youcef **Alanbagi** (coord.)

ellipses

Rentrée 2021-2022 : les cours à distance

La pandémie liée à la Covid19 bouleverse de nombreuses habitudes, y compris au sein du monde universitaire qui a dû s'adapter en conséquence. Depuis mars 2020, les cours à distance ont remplacés les traditionnels enseignements sur les bancs des UFR STAPS : cours en visioconférence, cours déposés en ligne par les enseignants sur les plateformes de type Moodle, travail en autonomie, etc. De ce fait, un tour d'horizon des nouvelles méthodes d'organisation, pouvant désormais être trouvées par l'étudiant, semble indispensable.

ATTENTION

Afin de respecter les consignes sanitaires, la majorité des enseignements s'effectuent en distanciel. Pour cela, il est important que l'étudiant dispose d'un matériel informatique adéquat. Si ce n'est pas cas, il conviendra de se rapprocher des services pédagogiques de l'université afin de prendre connaissance des modalités mises en place pour les prêts d'ordinateur ou l'accès connexion Internet.

Le cours magistral en présentiel limité

Si les conditions sanitaires le permettent, la présence des étudiants peut être autorisée dans les amphithéâtres, les salles de classe et les installations sportives. Dans une telle configuration, la règle de distanciation physique continuera à s'appliquer pour réduire les capacités d'accueil jusqu'à 50 % (un siège d'écart entre les étudiants, une rangée sur deux occupée, etc.).

Pour déterminer l'accès aux salles, plusieurs modalités pourront être retenues :

- un accès par ordre d'arrivée, l'étudiant devra alors faire preuve d'anticipation pour avoir la possibilité d'entrer. Cela pose néanmoins de nombreux problèmes éthiques et de sécurité. Cette solution tend à être abandonnée face aux recours des étudiants ;
- une sélection par liste alphabétique alternant d'une semaine à une autre (méthode plus équitable qui a l'avantage d'éviter le coude à coude à l'entrée).

Pour les étudiants n'ayant pas l'opportunité de suivre l'enseignement en présentiel, des modalités alternatives permettront de récupérer les éléments du cours via Moodle. En outre, des formes hybrides d'enseignement sont proposées. En effet, lorsque l'enseignant fait cours en présentiel avec un groupe, l'autre groupe peut le suivre en « live » sur un support défini dans chaque université. La plupart du temps, les cours sont enregistrés et disponibles en ligne sur les plateformes dédiées comme Moodle.

Le cours magistral dispensé en visioconférence

Ce format a l'avantage d'être dispensé en direct et sans présence physique. Il est favorisé par un grand nombre d'enseignants. Comme toute alternative, elle présente un certain nombre de bénéfices et d'inconvénients, qu'il convient de garder à l'esprit pour en déjouer les pièges.

Deux inconvénients principaux seront l'ennemi de l'étudiant :

1. le premier correspond à la faible qualité du réseau internet qui peut rendre difficilement compréhensible le prononcé de l'enseignant. Dans un tel cas, il ne faut pas hésiter à contacter ce dernier pour lui faire part de la situation. Celui-ci pourra en référer au service compétent de l'université ;
2. le second est lié à l'attention de l'étudiant qui peut facilement décliner dans le cadre de la visioconférence. En présentiel, la variation de ton du professeur ou ses rappels à l'ordre en cas de chahut, permette de maintenir la concentration de l'étudiant. Lorsque celui-ci se retrouve seul devant son ordinateur, l'inattention ou la distraction ont tendance à être plus prégnantes.

L'avantage de ce format réside, si l'enseignant le prévoit, dans le fait de pouvoir visionner et écouter le cours à volonté, grâce aux enregistrements électroniques. Cela permet à l'étudiant de retravailler le cours ultérieurement ou de le découvrir si sa connexion internet lui a fait défaut lors de la dispense initiale surtout s'il devait se rendre sur des installations sportives.

La fiche de cours déposée en ligne

Autre possibilité offerte aux enseignants, celle de mettre ses notes à la libre disposition des étudiants sur la plateforme numérique de l'université. Cette solution, prisée par certains, rejetée par d'autres, demandera un effort de travail indispensable à l'étudiant. Afin d'assimiler correctement les notions présentées, celui-ci devra reprendre le cours et se l'approprier en le réécrivant ou en effectuant une note de synthèse.

Il est déconseillé de conserver les notes du professeur sans les retravailler, de la même manière qu'il est déconseillé de reprendre le cours d'un autre étudiant sans le reformuler. La prise de notes étant propres à chacun, l'apprentissage est facilité par une appropriation personnelle des éléments présentés dans le cours.

Les travaux dirigés en autonomie

Les travaux dirigés (TD) sont eux aussi effectués en distanciel. Dans un tel cas, l'autonomie de l'étudiant est mise à l'épreuve. L'enseignant peut proposer un devoir à réaliser, une notion à développer en autonomie (en présentant à l'avance aux étudiants un corpus de textes à traiter) avant de faire un retour par visioconférence ou par l'intermédiaire de la plate-forme numérique.

L'écueil à éviter dans cette situation consiste à ne pas verser dans la facilité du plagiat. Les travaux devant être réalisés à distance, il est nécessaire que l'étudiant fasse preuve de rigueur, notamment en se déplaçant à la bibliothèque universitaire pour y travailler ou pour emprunter des manuels si la présence sur place est proscrite. Cette discipline apparaîtra d'autant plus difficile aux étudiants de première année, novices face aux exigences de l'université. Favorisant l'émergence d'un rythme de travail équilibré, elle aura néanmoins l'avantage de l'armer pour le reste de son parcours et constituera un facteur important dans la réussite de ses études.

À NOTER

La particularité de cette nouvelle organisation rend nécessaire la mise en place de moyens de communication qui doivent devenir de véritables outils d'entraide et de bonne compréhension des notions. Entre les étudiants d'une part, via les outils numériques et les réseaux sociaux (conseils, partage d'informations, etc.), et les enseignants d'autre part. Il peut être intéressant de désigner un ou plusieurs responsables de promotion chargés de faire remonter périodiquement aux enseignants les interrogations ou demandes d'éclaircissement des étudiants.

Qu'est-ce que la Licence STAPS ?

La Licence STAPS correspond à trois années d'études après le baccalauréat. Une fois ce diplôme obtenu, l'étudiant sera alors à Bac+3. La Licence vient attester d'un socle de connaissances et de compétences dans le domaine des sciences et techniques des activités physiques et sportives (APS). L'étudiant peut dès lors légitimement se qualifier d'éducateur sportif même si la profession d'éducateur sportif est une profession réglementée, soumise à différentes obligations, et formalisée par le Code du sport. En effet, tout éducateur sportif qui désire enseigner, animer, encadrer entraîner une pratique physique sportive ou artistique (PPSA) contre rémunération, doit obligatoirement se déclarer auprès des services compétents du Ministère des sports. Lorsque l'ensemble des conditions nécessaires sont réunies, cette déclaration conduit à la délivrance d'une carte professionnelle d'éducateur sportif.

Toutefois, si la Licence prépare à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention, elle forme avant tout les étudiants à la poursuite d'études en Master. Réfléchir à son projet professionnel dès son entrée à l'université est important : faut-il s'arrêter ou continuer après la Licence ? Dans le premier cas, il peut être opportun de se diriger vers une Licence professionnelle. Cette dernière

correspond à une année de formation lors de la troisième année de Licence et se distingue du parcours général par le nombre important de semaines de stage ou de projet tuteuré assurant une entrée rapide sur le marché du travail.

En principe, la Licence doit favoriser la personnalisation des parcours de formation afin qu'existe une cohérence entre projet personnel de l'étudiant et le parcours de formation qui lui est proposé. Cela doit permettre une spécialisation progressive de l'étudiant. Par conséquent, il est possible de choisir certaines de ses matières au cours de la formation. Ce choix est généralement peu ouvert en L1 sauf pour des enseignements libres ou optionnels et commence à se développer en L2 avec le choix de la filière *Éducation et Motricité, Entraînement sportif*, etc. et s'ouvre plus sensiblement avec la L3. Malgré tout, cette offre peut différer en fonction des UFR STAPS.

À NOTER

À l'université, les années ne sont plus partagées en trois trimestres mais en deux semestres. Les périodes d'examens s'échelonnent ainsi généralement en décembre/janvier pour le premier semestre et en mai/juin pour le second semestre.

L'objectif de la Licence est avant tout de permettre aux étudiants d'acquérir un socle de connaissances générales solides dans le domaine du sport, des PPSA, des sciences humaines et des sciences biologiques. En règle générale, l'offre de formation permet de développer des savoirs dans les domaines du milieu sportif. Par exemple, de nombreuses formations offrent aux étudiants la possibilité de se former en histoire du sport, en économie du sport, en statistiques appliquées au sport. Encore une fois, cette offre peut différer en fonction des centres de formation. Dans ces situations, il importe de garder à l'esprit son projet professionnel afin d'assurer la cohérence de son parcours et donc le choix des enseignements appropriés. Cela passe par la connaissance des exigences attendues. Si le projet n'est pas encore établi, mieux vaut privilégier un cursus classique !

Durant leur cursus, les étudiants pratiquent différents sports, souvent à travers des menus comme vous avez pu le vivre au lycée, afin d'avoir une formation assez large. Cela vous permet d'apprendre à observer et évaluer le niveau physique, technique et tactique d'une personne pour ensuite concevoir des situations de transformations motrices et méthodologiques dans une optique d'apprentissage moteur notamment. En STAPS, c'est par la pratique qu'on apprend, c'est l'apprentissage par l'action et la réflexion car vous serez amenés à jouer différents rôles et à vous mettre dans la peau d'un enseignant ou d'un éducateur par l'intermédiaire des différents stages qui seront proposés durant votre formation. C'est une des spécificités de la filière STAPS. En multipliant

les possibilités de stage obligatoire, les étudiants sont très tôt confrontés à la réalité des exigences du terrain et se font une idée assez précise des conditions d'exercice de leur futur métier.

De plus, les personnes impliquées dans le monde sportif, associatif ou culturel pourront faire valoir leurs compétences au cours de leur formation et cela sera un avantage lors des sélections en Master par exemple ou lors d'un entretien pour un stage ou un emploi. De fait, cette implication doit se faire sur du long terme et pas seulement lors de l'année décisive. Cette diversité d'expériences vous permettra de faire évoluer votre projet professionnel qu'il est important d'envisager dès le début de la licence, même s'il n'est que partiellement finalisé.

En première année, les objectifs généraux sont triples :

1. acquérir les premières connaissances en activités physiques et sportives ;
2. assimiler la méthodologie universitaire ;
3. s'imprégner de ce qu'est l'esprit STAPS.

Cette année peut alors être considérée comme une sorte d'année préparatoire, avant d'aborder les choses sérieuses en L2 !

Les connaissances sont sanctionnées deux fois dans l'année par des examens appelés « les partiels » dans chacune des disciplines enseignées. Il existe parfois des examens intermédiaires dans les matières fondamentales également enseignées en travaux dirigés (TD).

Compléter sa Licence (trois ans) supposent avoir obtenu 180 ECTS, soit 60 par année validées. Ces crédits sont un système de points développé par l'Union européenne pour faciliter la reconnaissance des diplômes universitaires entre les pays membres.

L'étudiant en Licence STAPS doit donc disposer de compétences scientifiques car les études comportent des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales) et doit être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques. Pour ce faire, la mobilisation des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté est indispensable. En effet, la rédaction des documents de synthèse pour en assurer la présentation orale est importante. Par ailleurs, pour celles et ceux qui s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquels les compétences rédactionnelles sont essentielles, ces compétences s'avèrent essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement et synthétiser des informations. En outre, l'étudiant en STAPS doit disposer de compétences sportives car la pratique sportive représente une part importante des études. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les pratiques physiques sportives ou artistiques. Enfin, il faut bien évidemment manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne car le domaine professionnel auquel préparent les

études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation. Métiers dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, tout en étant garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout indéniable.

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Ils ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres (C3D STAPS).

S'approprier de nouveaux outils

Une fois l'inscription à l'université effectuée, de nouveaux outils sont mis à la disposition des étudiants. Afin de faciliter la transition vers la nouvelle année, il est alors judicieux de se pencher dessus : c'est un gain de productivité, et donc de temps, une fois les cours commencés !

L'environnement numérique de travail (ENT)

L'ENT est l'outil majeur qu'il faut maîtriser rapidement. Comme au lycée, celui-ci sert de plateforme sur laquelle les enseignants mettent à disposition de leurs étudiants plusieurs ressources permettant de prolonger leurs enseignements. C'est également sur l'ENT que sont bien souvent déposés les documents relatifs aux TD, les supports de cours ou tout autre information importante relative à la scolarité.

Il est donc important de se familiariser rapidement avec l'ENT, dès les premières semaines à l'université. En plus des supports de cours, les universités mettent généralement de nombreux outils essentiels à la vie étudiant. On y retrouvera, entre autres :

- l'emploi du temps : à l'université, les changements ou annulations de cours sont légion. La consultation de l'emploi du temps, modifié en temps réel par l'administration, est donc le moyen le plus fiable pour ne manquer aucune information ;
- l'accès aux ressources numériques : les universités disposent d'un nombre plus ou moins élevé de ressources *via* des abonnements. C'est l'occasion de trouver, en accès libre, de nombreux articles pertinents pour ses travaux dirigés ou pour compléter les cours magistraux ;
- la messagerie personnelle : l'ENT donne accès à sa messagerie personnelle, qui est absolument fondamentale. De nombreux étudiants ne prennent

pas le temps de s'y connecter régulièrement. Or, toutes les informations essentielles à la vie étudiante transitent par elle : informations sur les cours ; actualité de l'UFR STAPS et de l'université, etc. C'est évidemment par ce biais que les enseignants contactent leurs étudiants. Voilà pourquoi consulter sa boîte mail au moins une fois par jour est essentielle !

La bibliothèque universitaire

Il est fondamental de s'approprier sa bibliothèque universitaire (BU). En plus d'être le lieu favori de nouveaux étudiants lorsqu'il s'agit de travailler (ou de faire de longues pauses-café, etc.), la BU est essentielle tout au long du cursus STAPS : les ouvrages de référence y sont présents et permettent de préparer au mieux les travaux dirigés, les cours magistraux et les révisions des partiels. À ce titre, vous y trouverez assurément la célèbre collection *Objectif STAPS* éditée chez les Éditions Ellipses, dont les ouvrages de références dans les différentes disciplines abordées lors de vos études font office de livres de chevet pour la majorité des étudiants STAPS. C'est le meilleur moyen de réussir vos études donc n'hésitez pas à vous rapprocher de vos bibliothécaires pour vous les procurer et demander à renouveler la collection qui est très régulièrement mise à jour avec de nouvelles rééditions permettant de coller au plus près des avancées scientifiques et des enjeux universitaires et sociétaux. Les possibilités d'emprunt sont également idéales en période de révisions. Un service de réservation est même disponible en ligne *via* l'ENT, tout comme le catalogue exhaustif des ouvrages référencés. Enfin, même si le cas se présente rarement en Licence, il est possible de demander des prêts entre bibliothèques de la même université si d'aventure un livre manquait à ce fameux catalogue.

Distinguer les différents enseignants

De nombreux statuts diffèrent dans les équipes pédagogiques universitaires. Entre les vacataires, les chargés de TD, les ATER, les enseignants-chercheurs que sont les maîtres de conférences et les professeurs des universités ainsi que les professeurs certifiés d'EPS (PRCE EPS) et agrégés d'EPS (PRAG EPS) du 2nd degré, la nébuleuse du corps enseignant peut apparaître difficile à appréhender. Le corps enseignant en UFR STAPS comprend de nombreux professeurs d'EPS issus du 2nd degré même si leur part tend à diminuer suite au recul que prend la formation des enseignants d'EPS au sein des UFR STAPS. Cette richesse du corps professoral en UFR STAPS permet d'allier la double exigence d'apports scientifiques et pratiques pour garantir au mieux une formation des études en STAPS qui est axée sur l'appropriation de connaissances scientifiques et leur expérimentation sur le terrain.

Les étudiants distingueront néanmoins rapidement deux catégories d'enseignants : ceux qui donnent leurs cours en amphithéâtre dit « cours magistraux » ou CM et ceux qui donnent des cours dans des salles de classe réduites lors des « travaux dirigés » ou TD.

Les enseignants des cours magistraux

Les enseignants des cours magistraux sont de manière générale des enseignants-chercheurs, des maîtres de conférences ou des professeurs des universités voire parfois des enseignants du second degré. En réalité, les Maîtres de conférences et les Professeurs d'université sont des enseignants-chercheurs. Un enseignant-chercheur sans statut particulier est généralement en attente d'une qualification puis d'un recrutement en tant que « maître de conférences ».

Les enseignants-chercheurs possèdent nécessairement un doctorat soit en STAPS soit dans une autre discipline. La différence entre le Maître de conférences et le Professeur des universités réside dans le fait que ces derniers ont un rang académique supérieur. Ce sont des fonctionnaires appartenant à la catégorie A+ qui détiennent exclusivement le titre universitaire de « Professeur ». Toutefois, il n'existe pas de supériorité hiérarchique entre ces différentes catégories. Un Professeur des universités n'est pas le « supérieur » d'un Maître de conférences.

Les enseignants-chercheurs, au sens large, ont la double mission d'assurer le développement de la recherche fondamentale et de transmettre aux étudiants les connaissances qui en sont issues.

Les enseignants des travaux dirigés

Les enseignants donnant des travaux dirigés (TD), sont de manière générale les enseignants du 2nd degré ou des doctorants contractuels, non contractuels, des ATERS, des doctorants en fin de thèse ou des professionnels du secteur, voire dans certaines UFR STAPS, des enseignants-chercheurs. Dans tous les cas, les enseignants de TD travaillent sous la direction de l'enseignant-chercheur responsable, afin d'assurer la cohérence de l'apprentissage de la discipline. Dans ce cas précis, il existe donc un rapport hiérarchique entre eux.

Le rôle de l'administration

L'administration est absolument indispensable à la vie de l'UFR STAPS. Plus encore que les enseignants, c'est elle qui demeure l'interlocuteur privilégié dans le quotidien de vos études. Voilà pourquoi il est fondamental d'entretenir avec elle de bonnes relations ! Avec le recul, vous vous apercevrez à quel point le